

Commune de PRADINES



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SEIGNERET Ludivine.

Etaient absents : BOULLIER Magali, Maxime GASDON.

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : SCHIMITZ Jean-Marc (à Jean-Marc HETSCH)- Mickaël GOUJON (à Mickaël AUPERT) - LACOUR Danielle (à Véronique FESSY), RIVIERE Mickaël (à Hubert MONDIERE).

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 22 février 2024.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.
- Délibération « Approbation des comptes administratifs 2023 (communal et assainissement) »
- Délibération « Affectation des résultats 2023 (communal et assainissement) »
- Délibération « Approbation des comptes de gestion 2023 (communal et assainissement) ».
- Choix des entreprises à retenir pour l'aménagement du préau.
- Demande de subvention de CFA BTP Loire.
- Fixation du loyer pour les assistantes maternelles de la M.A.M.
- Courrier de demande de la bibliothèque pour des crédits supplémentaires au budget primitif 2024.
- Courrier du Maire de Régnny sur un projet éolien proche de la commune de Pradines
- Point sur l'éclairage public sur le terrain de football.
- Point sur les travaux de l'appartement dans le bâtiment Ex-Mairie.
- Questions diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.**

Les modifications suivantes ont été apportées :

- **Ecole de pétanque** : Une subvention directe **sera versée en 2024** pour la création de l'école de pétanque.
- Le nettoyage du bassin alimentant les **bâchées** est également fait plus fréquemment, au nettoyeur haute-pression, ce qui explique cette consommation.

Le PV de la réunion du Conseil Municipal du 23.01.2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération « Approbation des comptes administratifs 2023 (communal et assainissement) »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HETSCH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BRUN Charles, Maire de PRADINES.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		513 803,88	9 101,46		9 101,46	513 803,88
Opérations de l'exercice	458 570,09	716 539,58	205 691,77	160 467,17	664 261,86	877 006,75
TOTAUX	458 570,09	1 230 343,46	214 793,23	160 467,17	673 363,32	1 390 810,63
Résultats de clôture		771 773,37	54 326,06			717 447,31
Restes à réaliser			147 875,60	0	147 875,60	0
TOTAUX CUMULES		771 773,37	202 201,66	0	147 875,60	717 447,31
RESULTATS DEFINITIFS		771 773,37	202 201,66			569 571,71 €

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		11 544,11	369 042,66		369 042,66	11 544,11
Opérations de l'exercice	35 377,91	37 237,79	349 507,18	763 874,92	384 885,09	801 112,71
TOTAUX	35 377,91	48 781,90	718 549,84	763 874,92	753 927,75	812 656,82
Résultats de clôture		13 403,99		45 325,08		58 729,07
Restes à réaliser			0	0	0	0
TOTAUX CUMULES		13 403,99	0	45 325,08		58 729,07
RESULTATS DEFINITIFS		13 403,99		45 325,08		58 729,07

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Délibération « Affectation des résultats 2023 (communal et assainissement) »**

Monsieur le Maire informe que, conformément aux instructions comptables et après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion 2023, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget général.

BUDGET GENERAL

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître **un déficit de la section d'investissement de 54 326,06 €.**

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde négatif de 147 875,60 €.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget général l'excédent de fonctionnement de 771 773,37 € comme suit :

- **Le déficit de la section d'investissement, soit 54 326,06 € sera repris en report au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Primitif 2024.**
- **Affectation au financement du déficit de la section d'investissement du budget principal (compte 1068) de 202 201,66 €.**
- **Le solde, soit 569 571,71 €, sera repris en report à nouveau au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2024.**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de **45 325,08 €**.

Vu **l'état des restes à réaliser** au 31 décembre 2023 et des recettes restant à recevoir à la même date présentant **un solde de 0 €**.

Vu **l'excédent d'exploitation** dont le montant s'élève à **13 403,99 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **L'excédent de la section d'investissement, soit 45 325,08 € sera repris en report au compte 001 (Recettes d'investissement) du Budget Primitif 2024.**
- **L'excédent de la section de fonctionnement, soit 13 403,99 € sera repris en report au compte 002 (Recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2024.**
- **Délibération « Approbation des comptes de gestion 2023 (communal et assainissement) ».**

Les comptes de gestion 2023 (établis par le Trésor Public) du budget communal et assainissement sont approuvés à l'unanimité.

- **Choix des entreprises à retenir pour l'aménagement du préau.**

Véronique FESSY, 1^{ère} adjointe, informe qu'une consultation a été lancée auprès des entreprises.

Le prix ne sera pas l'unique critère. Elle ajoute qu'elle attend des devis actualisés.

La Commission d'Accessibilité de l'Arrondissement de Roanne a émis un 2^{ème} avis (le 1^{er} avis était défavorable) qui est favorable avec prescriptions. Nous sommes désormais en attente du permis de construire permettant le démarrage des travaux.

- **Demande de subvention de CFA BTP Loire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant du BTP CFA de la Loire.

Il précise que 2 apprentis, habitants de la commune, font partie des effectifs du BTP CFA de la Loire.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 40 €/ apprenti au BTP CFA de la Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 80 € au BTP CFA de la Loire.

- **Fixation du loyer pour les assistantes maternelles de la M.A.M.**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de fixer le loyer que les assistantes maternelles titulaires d'un agrément spécifique et regroupées en association devront payer quand la M.A.M. sera ouverte.

Il propose un loyer mensuel de 150 € par assistante maternelle titulaire d'un agrément spécifique et regroupée en association pour ouvrir la M.A.M.

De plus, il soumet au Conseil l'idée de leur faire bénéficier de 3 mois de loyer à titre gracieux afin de les aider dans le démarrage de ce nouveau service à la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le **loyer mensuel à 150 € par assistante maternelle** titulaire d'un agrément spécifique et regroupée en association pour ouvrir la M.A.M.
- Décide de faire bénéficier aux assistantes maternelles de **3 mois de loyer à titre gracieux** pour les raisons invoquées par le Maire.

Les travaux de la MAM ont bien avancé. Une visite de la PMI sera obligatoire dans un délai de 3 mois.

- **Courrier de demande de la bibliothèque pour des crédits supplémentaires au budget primitif 2024.**

Le Maire procède à la lecture du courrier des membres de la bibliothèque qui sollicitent des crédits supplémentaires au budget primitif 2024. En effet, les budgets précédents leur allouaient 350 € chaque année. Ils demandent s'il est possible de prévoir 600 € au budget primitif 2024.

Il ressort des discussions que les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont très restreints pouvant expliquer la faible fréquentation. De plus, le Conseil Municipal demande la présentation d'un projet qui servira à justifier ces crédits supplémentaires. Un courrier de réponse leur sera envoyé.

- **Courrier du Maire de Régnv sur un projet éolien proche de la commune de Pradines**

Le Maire procède à la lecture du courrier du Maire de Régnv informant d'un projet éolien situé à Régnv.

Le Conseil Municipal se montre défavorable au projet en raison des nuisances visuelles, sonores. Il demande d'être informé au fur et à mesure de l'avancement de ce projet. De plus, il faut que le PLUi soit respecté car la zone d'implantation se situe à proximité des habitations. Un courrier de réponse sera adressé au Maire de Régnv rapidement.

- **Point sur l'éclairage public sur le terrain de football.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les réglages sont satisfaisants sur le terrain d'honneur. En revanche, sur le terrain d'entraînement, l'éblouissement des éclairages est très important. Patrick LARRAY informe qu'il existe une solution en rajoutant deux poteaux mais le coût sera fortement augmenté. Une autre solution consisterait à utiliser les deux poteaux en bois. Le problème doit absolument être réglé par le SIEL. A ce jour, nous n'avons reçu aucune facture de la part du SIEL.

- **Point sur les travaux de l'appartement dans le bâtiment Ex-Mairie.**

Le Maire informe que le plancher a été réalisé par l'agent technique. Véronique FESSY ajoute qu'un problème sur la côte d'une fenêtre est apparu. De plus, il sera nécessaire de prévoir :

- des vélux
- le traitement de la charpente
- éventuellement des tirants

- **Questions diverses.**

- ✓ Départ du locataire Vincent MILLET fin février 2024.
- ✓ Locataire Simon PLASSE : celui-ci nous a prévenu oralement de son départ dans un an.
- ✓ **Visite du Sous-Préfet le 15/02/24 en Mairie** : Celui-ci a été convié par le Maire pour la présentation de l'aménagement de la Place de Lavally. Il résulte de cette rencontre qu'il sera possible de bénéficier de subventions et notamment de l'Etat (via la DETR) et du Département. Toutefois, le Sous-Préfet a précisé qu'il sera nécessaire de solder la DETR 2024 de la MAM pour solliciter une DETR 2025 relative à cet aménagement. S'agissant du Pump Track, il est possible de demander des subventions dans le contexte de l'organisation des J.O. De plus, cet équipement pourrait être réalisé avant l'aménagement de la Place. Le bureau d'études REALITES va chiffrer l'équipement du Pump Track de façon séparée.
- ✓ **Visite des conseillers départementaux le 09/02/2024** : Clotilde ROBIN et Jérémie LACROIX ont annoncé que les subventions du Département risquent de diminuer dans les années à venir concernant la voirie.
- ✓ **Local pétanque** : les travaux pourront commencer après le vote du budget primitif 2024.
- ✓ **Centre de loisirs à Pradines** : il a ouvert depuis les vacances de février qui ont débuté le 19 février 2024.
- ✓ **Elagage des arbres par l'agent technique depuis 26/02/24.**
- ✓ **Commission Budget** : jeudi 07/03 à 18h30.
- ✓ **Commission Bâtiment** : la date sera fixée quand tous les devis seront reçus par Véronique FESSY.
- ✓ **Prochain Conseil Municipal** : jeudi 28/03/24 à 20h.